

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE 49 ORGANISATIONS DU MONDE DE LA MUSIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPECTACLE VIVANT

Zone Franche et les 48 cosignataires du présent CP demandent l'ouverture d'un espace de dialogue et de travail interministériel (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ministère de la Culture et ministère de l'Intérieur et des outre-mer) avec les représentants du secteur culturel pour penser les solutions, car elles existent, afin d'assurer la libre circulation des artistes et acteurs culturels maliens, nigériens et burkinabés.

Les récentes instructions ont été révélatrices de l'analogie préoccupante entre État et acteurs de la société civile, et de l'immixtion du premier dans la libre action des seconds. Les relations entre humains ne sont pas celles entre États : encore aujourd'hui les liens avec les artistes et entre professionnels culturels de nos pays perdurent et cela ne peut être qu'un vecteur de paix et d'entente, le seul peut-être pour le moment.

Pour rappel

Le mardi 12 septembre, le ministère de la Culture, via les DRAC, a indiqué par une note envoyée aux acteurs culturels que :

« Sur instruction du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, il a été décidé de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, toute coopération avec les pays suivants : Mali, Niger, Burkina Faso. Par conséquent, tous les projets de coopération qui sont menés par vos établissements ou vos services avec des institutions ou des ressortissants de ces trois pays doivent être suspendus, sans délai, et sans aucune exception. Tous les soutiens financiers doivent également être suspendus, y compris via des structures françaises, comme des associations par exemple. De la même manière, aucune invitation de tout ressortissant de ces pays ne doit être lancée. A compter de ce jour, la France ne délivre plus de visas pour les ressortissants de ces trois pays sans aucune exception, et ce jusqu'à nouvel ordre. »

Ce lundi 18 septembre des précisions ont été données par le secrétariat général du ministère de la culture :

« Après échange avec le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, il nous semble important de clarifier quelques points pour éviter que des malentendus ne s'installent :

- La situation sécuritaire est extrêmement dégradée au Mali, au Niger et au Burkina Faso suite à des coups d'État condamnés par la communauté internationale et face à une recrudescence d'attaques terroristes. C'est dans ce contexte que nos Ambassades et Instituts français ont été pris pour cible et que ces pays ont été classés en « zone rouge » les 6 et 7 août 2023.

- Compte tenu de cette situation très particulière, nos Ambassades et Consuls au Mali et au Burkina Faso fonctionnent à équipe réduite et notre Ambassade à Niamey est fermée au public. Il a été décidé que les services de visas dans ces trois pays soient pour le moment fermés. Aucun nouveau visa ne peut donc y être délivré.

- Les artistes basés dans ces trois pays qui ont déjà des visas pour des projets ou spectacles en France peuvent venir comme prévu.

- Les artistes vivant en France et originaires de ces trois pays ne sont en rien concernés, tout comme les artistes burkinabés, maliens ou nigériens vivant dans d'autres pays, qui peuvent se voir délivrer des visas.

- Nous avons souhaité vous alerter sur la difficulté d'engager de nouveaux projets de coopération dans ce contexte qui ne permet pas aux Français de voyager dans ces trois pays et qui ne permet pas de délivrer des visas dans l'immédiat.

- La France a par ailleurs suspendu ses actions d'aide au développement et d'appui budgétaire dans ces trois pays, les conditions n'étant plus réunies pour les poursuivre. Les institutions culturelles dont les activités sont basées en France ne sont pas concernées par cette suspension.

La France a toujours été le pays vers lequel les artistes se sont tournés, pour fuir des persécutions, des menaces politiques ou la censure. Terre d'accueil pour des générations d'artistes du monde entier, la France reste pleinement attachée aux valeurs de liberté d'expression et de création. »

Nous affirmons que ces entraves à la mobilité des artistes et acteurs culturels de ces pays ne peuvent se fonder sur la fermeture des ambassades et de l'absence d'équipe sur place : nous rappelons que la délivrance de visas peut se faire sans la présence d'une ambassade locale et que des solutions existent.

Nous rappelons également que la coopération culturelle peut (doit !) s'appuyer sur les acteurs locaux et ne se résume pas qu'aux institutions françaises internationales (comme l'Institut Français, par exemple) ou à l'aide au développement fournie aux Etats, notamment au travers de l'AFD. Les actions de la société civile, des ONG, des organisations françaises et locales, etc... doivent voir leur soutien maintenu. Les organisations culturelles françaises doivent être libres de travailler, sans réserve ni entrave (bien au contraire : en étant soutenues), avec leurs homologues des pays concernés (incluant les relations contractuelles et financières que cela implique).

LA SÉQUENCE QUE NOUS VENONS DE CONNAÎTRE A MIS EN EXERGUE LA PROBLÉMATIQUE DE LA LIBRE CIRCULATION DES ARTISTES, DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE, DES PERSONNES, ET UNE VISION PARTIELLE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE CULTURELLE (ENTRE AUTRES).

AFIN DE RÉSOUDRE LES PROBLÈMES PRÉ-EXISTANTS, ACTUELS ET À VENIR SUR CES SUJETS, ET AFIN D'ÉVITER CE TYPE DE SÉQUENCE À L'AVENIR, NOUS DEMANDONS L'OUVERTURE D'UN ESPACE DE DIALOGUE ET DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIEL (MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER) AVEC LES REPRÉSENTANTS DU SECTEUR CULTUREL.

LES 49 CO-SIGNATAIRES

- AJC
- APRES - Attaché.e.s de Presse Réseau Entraide Syndicat
- Bâbord, circuit court musical
- Bretagne(s) World Sounds
- Centre International pour les Théâtres Itinérants - CiTi
- CMTRA - Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes
- Collectif Musiques et Danses du monde en Ile-de-France
- Combo95
- Conseil international de la musique
- FAMDT
- FEDELIMA
- Fédération CGT Spectacle (La)
- Fédération nationale des arts de la rue
- FELIN - Fédération Nationale des Labels Indépendants
- Ferarock
- FEVIS - Fédération des Ensembles Vocaux et Instrumentaux Spécialisés
- FIM - International Federation of Musicians
- FNEIJMA
- Fracama - Fédération & Pôle Musiques Actuelles Région Centre-Val de Loire
- France Festivals
- Futurs Composés - Réseau national de la création musicale
- Grand Bureau
- Haute Fidélité
- JAZZ(s)RA - Plateforme des Acteurs du Jazz en Auvergne-Rhône-Alpes
- La féma - fédération musiques actuelles de Bourgogne-ranche-Comté
- Laboratoire de Transition vers les Droits Culturels
- MAAD 93 - Réseau des Musiques Actuelles en Seine-Saint-Denis
- Octopus - Fédération des Musiques Actuelles en Occitanie
- On the Move
- OPALE
- PAM - Pôle de coopération des Acteurs de la filière (Le)
- RIF (Le)
- RIM (Le)
- RNCAP - Réseau National du Conte et des Arts de la Parole
- Scènes d'enfance - ASSITEJ France
- SCPP - Société civile des producteurs phonographiques
- SFA - Syndicat Français des Artistes Interprètes
- SMA - Syndicat des Musiques Actuelles
- SN3M-FO - Syndicat National des Musiciens et du Monde de la Musique Force Ouvrière
- SNAC - Syndicat national des auteurs et des compositeurs
- SNAM CGT
- Snep - Syndicat national de l'édition phonographique
- Supermab - Espace de coopération pour les musiques actuelles en Bretagne
- TEMPO - Réseau des musiques actuelles de la métropole grenobloise
- THEMAA
- Tous Pour La Musique
- Transverscité
- UFISC
- Zone Franche, le réseau des Musiques du Monde